

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Arrêté autorisant la mise en service d'une grue à tour nécessaire à la construction immobilière sise 4/6 villa Maurice à Bourg-la-Reine.

Réf. : ST/ARo - 24/261

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu les arrêtés ministériels des 1^{er}, 2 et 3 mars 2004, publiés au Journal Officiel du 31 mars 2004 relatifs aux vérifications des appareils et accessoires de levage, au carnet de maintenance des appareils de levage et aux examens approfondis des grues à tour ;

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 4 Juillet 1977 relatif à l'installation et au fonctionnement des appareils de levage ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé au Conseil Municipal du 24 avril 2013, mis à jour le 28 juin 2016 et le 12 mars 2020 ;

Vu les modifications du Plan Local d'Urbanisme approuvées au Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris le 19 septembre 2019 et le 30 mars 2022 ;

Vu le Règlement de Voirie Communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu le permis de stationnement n° ST 24/063 en date du 9 août 2024 autorisant l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENT Île-de-France, HAS B09X, 1 avenue Eugène Freyssinet à Guyancourt (78280), à installer une grue et à occuper le domaine public communal par une zone de survol de charge au droit du 4/6 villa Maurice à Bourg-la-Reine, du 9 septembre 2024 au 8 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable du de la Préfecture de Police – CSPAP d'Antony en date du 1^{er} août 2024 concernant l'installation de cet appareil de levage ;

Vu le rapport de vérification établi par le Cabinet KUPIEC ET DEBERGH en date du 13 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnels des entreprises intervenant sur ce chantier ainsi que des riverains ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise BOUYGUES BÂTIMENT Île-de-France, HAS B09X, 1 avenue Eugène Freyssinet à Guyancourt (78280) est autorisée à mettre en service une grue sur la parcelle cadastrée section n°R 0082 au droit du 4/6 villa Maurice à Bourg-la-Reine; du 23 septembre 2024 au 8 mars 2025, correspondant aux caractéristiques suivants :

MARQUE : POTAIN	Type : MDT 189	Longueur de flèche : 45 m
Longueur de la contre-flèche : 14,66 m	Hauteur sous crochet : 27,8 m	Charge à portée maximale : 3 500 kg

La mise en service de la grue ci-dessus référencée est autorisée à compter de la publication du présent arrêté, sous réserve de mettre en œuvre les mesures demandées dans le rapport de contrôle établi par le Cabinet KUPIEC ET DEBERGH en date du 13 septembre 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Pétitionnaire qui en assurera l'affichage ;
- Police Municipale ;
- Préfecture de Police – CSPAP d'Antony ;

Bourg-la-Reine, le 23 septembre 2024

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH




Isabelle SPIERS
Maire-Adjointe déléguée
à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 30 SEP. 2024